

# Perspectives financières du bloc communal

## Chiffres France :

- ❖ Dette de la France : 112,9% du PIB
- ❖ Prévisions de croissance : sous la barre des 3%
- ❖ Taux d'inflation des prochains mois : supérieur à 5%

**Objectif** : Une économie à réaliser de **10 Mds d'euros** pour le secteur local (qui serait réalisée en partie par **la suppression de la CVAE** (9 Mds d'euros) et par un retour à un plafonnement des dépenses de fonctionnement, type « **contrat de Cahors** »

## Position exprimée par l'AMF

- ❖ Sur 20 Md€ d'économies, les collectivités locales devraient ainsi fournir 50% de l'effort alors qu'elles ne représentent que 19% des dépenses publiques et 9% de la dette. (*moyenne européenne des dépenses publiques à 31% et 2 fois plus élevée en Allemagne, Espagne, Belgique et Suède qu'en Franc.*)
- ❖ Ces 10 Md€ d'économies représentent **la moitié de l'épargne nette annuelle** des collectivités locales (année 2019 pour éviter une comparaison avec la dernière année connue, 2020, qui est une année d'exception en raison des confinements).
- ❖ Ces nouvelles contraintes vont s'exécuter dans un contexte général difficile pour les collectivités qui va réduire notablement leurs capacités d'investissement :
  - **L'inflation**, d'abord estimée autour de 4%, va certainement grimper au-delà des 5% ce qui aura mécaniquement une incidence sur les **coûts de fonctionnement avec une augmentation entre 7 et 10 Mds d'euros**

- **Le dégel du point d'indice** : Les dépenses de personnel représentent **37% des dépenses de fonctionnement**. Une augmentation de 2% des dépenses de personnel constituera une charge supplémentaire de 1,2 Md€ pour les collectivités (frais de personnel des collectivités locales = 67 Md€).
- **Les difficultés d'approvisionnement en matières premières** auxquelles doivent faire face les entreprises du BTP freinent la reprise, tandis que **la hausse des coûts de chantiers** cumulés à la hausse du coût de l'énergie renchérit les dépenses. Les tensions sont également très vives sur les marchés de produits agricoles, ce qui renchérra nécessairement dans les mois à venir le coût de la restauration scolaire.
- **L'augmentation du prix de l'énergie** : les augmentations de coût de fourniture d'énergie pour les collectivités s'échelonnent **entre 30 à 300 % pour l'électricité et le gaz** pour des périodes de contractualisation de trois années sur plusieurs centaines de milliers de point de livraison.
- **L'augmentation des taux d'intérêts** : le TEG (taux effectif global) des prêts bancaires est réglementairement **plafonné au taux d'usure (1,76%** pour tous les prêts à taux fixe d'une durée supérieure à 2 ans accordés aux collectivités locales.). La remontée déjà amorcée des taux d'intérêts fait mécaniquement passer les TEG au-dessus du taux d'usure contraignant les organismes bancaires à restreindre l'accès aux taux fixes.

**RAPPEL : Les collectivités portent à elles seules 70% de l'investissement public en France.**

**La baisse, puis le gel de la DGF (qui coûte plus d'1 Mds d'euros par an aux collectivités) ont conduit à une baisse de 10% de l'investissement des CL sur le mandat 2014-2020.**